

Conditions complémentaires pour la distribution électronique de logiciels (CC-DEL) d'ALSO Suisse SA

En complément aux conditions générales d'ALSO Suisse SA ou d'autres conditions commerciales et / ou contractuelles convenues entre ALSO et le client, les présentes conditions complémentaires (CC-DEL) s'appliquent au domaine de la distribution électronique de logiciels à travers la solution technique fournie par ALSO.

1. Définitions

ALSO Digital – ALSO Digital B.V. est l'entreprise liée à ALSO et fournissant à celle-ci des services dans le domaine de la distribution et de la livraison digitales de médias et de produits tels que par exemple logiciels, *apps*, licences, clés, droits d'utilisation, musique, films, jeux, e-books, etc.

Produits digitaux – versions originales de jeux digitaux et de logiciels, y compris toutes les mises à jour et nouvelles versions, ainsi que les droits d'utilisation sous-jacents fournis à ALSO par les fabricants aux fins de distribution

Utilisateur final – tout client final acquérant les produits digitaux pour son propre usage, et non dans le but de les revendre

EULA (End User License Agreement) – dispositions de licence et conditions d'utilisation que le fabricant impose à l'utilisateur final comme condition d'utilisation du produit digital

Fabricants - fournisseurs, fabricants et donneurs de licence dont ALSO a obtenu le droit à la distribution des produits digitaux

Client – commerçant spécialisé achetant des marchandises et / ou des services à ALSO

Métadonnées – informations concernant les produits digitaux (c.-à-d. titres, noms, images, graphiques, bandes-annonces, évaluations, descriptions, exigences, codes EAN, informations géographiques, etc.)

SPTC (Special Publisher Terms and Conditions) – conditions complémentaires des différents fabricants applicables à tous les partenaires de distribution, notamment pour la distribution digitale, qu'ALSO est tenue d'imposer au client. La version en vigueur est disponible sur <http://sptc.alsodigital.com>

Zone de distribution – la Suisse et la Principauté de Liechtenstein

2. Droit de distribuer des produits digitaux

2.1 Par les présentes, ALSO octroie au client le droit intransmissible, non sous-licenciable et non exclusif de redistribuer dans la zone de distribution à des utilisateurs finaux des produits digitaux fournis par ALSO au moyen de la DEL. La redistribution par le client final est permise exclusivement par le biais de la solution technique fournie par ALSO (mise à disposition d'un lien de téléchargement sur I-VIS ou par e-mail, flux XML, gestionnaire de téléchargement, etc.).

2.2 Le droit de distribution vaut jusqu'à sa révocation. Il n'existe pas de droit à la mise à disposition de produits digitaux déterminés ou de métadonnées. ALSO peut suspendre, réduire ou élargir à tout moment l'offre de produits digitaux.

3. Obligations du client

3.1 Le client satisfait à toutes les exigences des SPTC. Celles-ci constituent une partie intégrante des présentes conditions complémentaires de distribution électronique de logiciels. Afin de répondre aux exigences contractuelles des différents fabricants, ALSO doit mettre à jour les SPTC de temps à autre. Les SPTC en vigueur peuvent être consultées en cliquant sur: <http://sptc.alsodigital.com>.

3.2 Le client s'engage à se tenir lui-même au courant des conditions de distribution des fabricants qu'il distribue en général, et des SPTC en particulier, et de les observer en tout temps.

3.3 Dans la mesure où les SPTC sont divisées en plusieurs parties mentionnant les

conditions spéciales des différents fabricants en ce qui a trait aux produits digitaux, les définitions éventuellement contenues dans les SPTC ne s'appliquent qu'à la partie concernée des SPTC. Le client reconnaît que les SPTC sont en règle générale fournies par le fabricant en anglais. Toutes les versions traduites offertes le cas échéant servent uniquement à une meilleure compréhension. En cas de contradictions entre une version traduite et la dernière version originale anglaise des SPTC, la dernière version anglaise est déterminante.

- 3.4 Le client a connaissance du fait que l'inexécution des SPTC lui fait perdre son droit de distribution, et peut le cas échéant aboutir à l'impossibilité de remplir ses obligations envers l'utilisateur final. ALSO et les entreprises qui lui sont liées, tout comme le fabricant concerné, disposent en plus d'une prétention en dommages-intérêts à l'égard du client pour tous les dommages, et en exonération de toute responsabilité ainsi que de tous frais et débours (y compris les frais raisonnables de défense juridique) reposant sur une violation des obligations du client conformément aux SPTC.
- 3.5 Le client reconnaît qu'ALSO peut être liée, outre les SPTC, à d'autres restrictions de la part du fabricant (par ex. à des directives techniques). Le client s'engage à respecter ces restrictions du fabricant selon les instructions d'ALSO au cas par cas et immédiatement.
- 3.6 Il est défendu au client de télécharger des produits digitaux sur ses propres supports de données ou serveurs, ou sur les serveurs d'un prestataire de services de données du client, ou de fournir des produits digitaux ou des métadonnées sous une forme modifiée.
- 3.7 Le client avise le client final de façon appropriée que pour certains produits digitaux, un programme spécifique (gestionnaire de téléchargement) doit être téléchargé et installé, qui est un assistant obligatoire pour le téléchargement et l'installation du produit digital.
- 3.8 Le client ne distribue les produits digitaux qu'avec une version inchangée de l'EULA du fabricant valable pour le produit en question, et assure que celui-ci est intégré dans la conclusion du contrat avec l'utilisateur final. L'EULA se trouve en général sur le site Web du fabricant.

4. Conclusion du contrat et exclusion aux fins de restitution

Le client est lié à ses commandes électroniques. ALSO remplit son obligation en fournissant le lien de téléchargement du logiciel. Après cela, le client ne peut pas révoquer la conclusion du contrat ou résilier celui-ci. Un échange ou une restitution de logiciel (ou d'un logiciel non téléchargé) par le client ou le client final est exclu(e), à moins que le logiciel ne puisse être téléchargé en raison d'une impossibilité technique objective.

5. Propriété intellectuelle

Le client respecte tous les droits de propriété intellectuelle (tels que marques, désignations commerciales, logos, brevets, modèles esthétiques et modèles déposés, noms de domaines et droits d'auteur) sur les produits digitaux et les métadonnées, et en relation avec ceux-ci. Le client reconnaît qu'ALSO est distributeur autorisé des produits digitaux, et respecte tous les droits de propriété intellectuelle dont ALSO et ALSO Digital ainsi que les auteurs et fabricants sont titulaires ou qui font l'objet d'une licence délivrée par ceux-ci. Tous les droits de propriété industrielle existant pour les produits sont et restent la propriété des fabricants des produits digitaux.

6. Hiérarchie des dispositions

Les éventuelles contradictions entre les dispositions régissant le rapport contractuel sont résolues selon la hiérarchie suivante, étant précisé que les réglementations citées en premier prévalent sur celles citées ensuite: 1. SPTC, 2. les conditions complémentaires de distribution électronique de logiciels (CC-DEL), 3. les autres dispositions spéciales conclues entre ALSO et le client, et 4. les conditions générales (CG) actuelles d'ALSO.